

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 18 octobre 2021

Vœu présenté par Lamya Kirouani au nom des groupes « Val-de-Marne en Commun - PCF et Citoyen.nes », Socialiste et Républicain, Ecologistes et citoyen.ne.s

Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique

Considérant la fonction publique territoriale, comme l'outil d'une France moderne, décentralisée et organisée autour de collectivités territoriales s'administrant librement dans l'intérêt de tous : pour se soigner, s'éduquer, se déplacer, communiquer, être protégé, défendu ;

Considérant que le fonctionnaire œuvre à l'intérêt général parce qu'il n'est pas soumis à un contrat mais à la loi, que c'est parce qu'il est recruté sur concours que l'agent public est au service du bien commun dans l'impartialité et l'égalité dans le recrutement ;

Considérant le fonctionnaire comme garant de la neutralité et de la continuité du service public, parce que son statut protecteur est empreint de droits et de devoirs ;

Considérant que les fonctionnaires ont été essentiels et largement mobilisés pendant la pandémie, en ne ménageant ni leurs efforts, ni leurs disponibilités pour que les services publics continuent d'assurer leur mission d'intérêt général auprès des personnes âgées, de nos enfants, dans l'accueil du public... ;

Considérant la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, comme une loi « d'extinction de la fonction publique » au travers de la remise en cause de la fonction publique de carrière par le recours massif au contrat ;

Considérant qu'elle remet en cause la distinction entre le grade et l'emploi, la gestion des personnels au sein d'organismes paritaires auxquels participent les fonctionnaires eux-mêmes ;

Considérant qu'en s'attaquant aux droits des agents territoriaux et en les divisant entre eux, cette loi constitue une nouvelle attaque contre l'autonomie des collectivités territoriales ;

Considérant qu'elle ouvre la porte à la confusion des finalités du public et du privé, à la captation de l'action publique par le privé, à la remise en cause des principes fondateurs du statut tels que la responsabilité, la neutralité et la laïcité ;

Considérant l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique qui vise à augmenter de façon injustifiée leur temps de travail, en imposant aux collectivités territoriales une harmonisation du temps de travail en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail ;

Considérant les conséquences douloureuses, notamment pour les agents de catégories B ou C aux traitements encore souvent modestes, de la perte de jours de congés, de jours de récupération ou d'autorisations spéciales d'absence restreintes ;

Considérant l'opposition croissante à l'application de cette loi, de la part de nombreux agent.e.s publics, usagers des service publics et élu.e.s locaux ;

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Le vœu est rejeté à la majorité.

Soutient la demande d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;

Renouvelle son soutien aux agent.e.s publics et à leurs organisations syndicales, mobilisés pour que la réponse aux besoins humains fondamentaux reste la finalité du service public ;

Entend continuer d'agir pour une fonction publique territoriale confortée et renouvelée, porteuse de progrès social au service de toutes et tous.